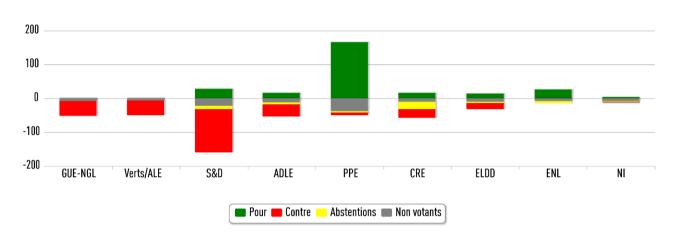


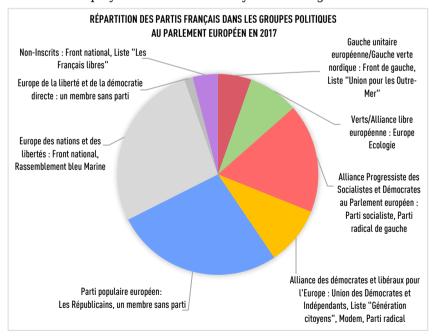


Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui



portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).

Sur cette question, les députés de la région Centre ont voté en bloc pour interdire le port de certains symboles religieux sur le lieu de travail.

Ainsi, le socialiste Jean-Paul Denanot n'a pas respecté les consignes de vote du groupe S&D et il a lui aussi soutenu l'interdiction.





Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens du Massif Central-Centre*.

IJ	~		

Philippe LOISEAU



Front national ENL

Bernard MONOT



Front national

Angélique DELAHAYE



Les Républicains

Brice HORTEFEUX



Les Républicains

Jean-Paul DENANOT



Parti socialiste

S&D

ENL PPE PPE